

Image not found or type unknown



## règlement des droits de succession

Par **lapinou**, le **07/07/2012** à **20:05**

Bonjour,

Suite au décès de ma mère mon frère et moi sommes passés par un notaire pour le règlement des droits de succession. En effet il y avait dans la succession des biens immobiliers.

Pour le paiement des droits de succession, le notaire nous a demandé un chèque de banque à son nom et non au nom du trésor public. Le montant du chèque que nous devons faire n'inclut pas ses émoluments. Ne pouvons nous pas faire le chèque au nom du trésor public et nous charger de l'envoi nous même?

merci